



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES  
ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE PEZENAS

SEANCE du mercredi 16 novembre 2016

DLB 2016/069

L'an deux mille seize et le mercredi 16 novembre à 17h30, les membres du Comité Syndical du SICTOM de la Région de Pézenas se sont réunis en session ordinaire, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la Présidence de Monsieur Alain VOGEL-SINGER, Président.

**Date de la convocation : 10 novembre 2016**

**Affichage de la convocation : 10 novembre 2016**

**Présents** : Gérard ABELLA, Christian ALLEMANY, Jean-Marie AT, Philippe AUDOUI, Jean AUGE, Louis BENTAJOU, Philippe BOUCHE, Rémi BOUYALA, Olivier BRUN, Michel CARAYON, Louis CARME, Gilles D'ETTORE, Adam DA SILVA, Sandrine DENIER, Alain DURAND, Norbert ETIENNE, Michel FARENC, Sébastien FREY, Robert GAIRAUD, Noëlle MARTINEZ, Robert GELY, Rémy GLOMOT, Jacques HUC, Philippe HUPPE, Muriel ICHE, Paul ISARD, Christian JANTEL, Bruno JULIEN, Sylvie KLEIN, Jean-Yves LE BOZEC, Marion MAERTEN, Daniel MARECHAL, Dominique MARCOS, Pierre MARHUENDA, Jean MARTINEZ, Philippe MARTINEZ, Marie-Hélène MATTIA, Gérard MILLAT, Jean-Claude RENAU, Daniel RENAUD, Pierre-Jean ROUGEOT, Annick SATGER, Bernard SAUCEROTTE, Edgar SICARD, Robert SOUQUE, Christian THERON, Christophe THOMAS, Michel TRINQUIER, Claude VISTE, Alain VOGEL-SINGER.

**Absents excusés** : Laure GODEFROY, Alain RYAX, Jean-François BARRACHINA, Alain GRENIER, Dominique BIGARI, Chantal GUILHOU.

Secrétaire de séance : Adam DA SILVA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

**Objet** : **Engagement d'une consultation pour l'acquisition d'une presse à balles pour le centre de tri**

Le centre de tri de Pézenas dispose d'une presse à balle polyvalente, capable de compacter tous les types de matières : boîtes métalliques, corps creux, films plastiques ...

Suite à un arrêt récent de cette presse et compte tenu de l'importance du centre de tri de Pézenas et de la vétusté de ce matériel, il est nécessaire de prévoir son renouvellement. Dans la perspective de la construction d'un nouveau centre de tri, Monsieur le Président précise que cette presse pourra être transférée dans la future unité de tri.

Une consultation doit être lancée sous la forme d'un appel d'offres ouvert.

Ce marché est estimé à 350 000 euros HT.

Le Comité Syndical est invité à autoriser le lancement de cette consultation, ainsi qu'à autoriser son Président à signer le marché à intervenir, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant, et ce en fonction de la décision qui sera prise par la commission d'appel d'offres.

Le Comité Syndical est invité à délibérer sur cette proposition.

Le Comité Syndical,

Où l'exposé de son Président,

Après avoir délibéré,


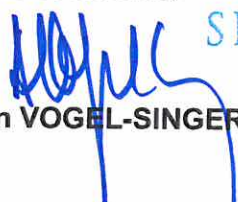
A l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Président à lancer une consultation pour l'acquisition d'une presse à balles pour le centre de tri,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes au marché.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours, mois et an que susdits.

Le Président,   
  
Alain VOGEL-SINGER

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'État le

et de sa publication le 22/11/2016

22/11/2016

A Nézignan l'Évêque, le 22/11/2016